État des recettes et des dépenses de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments pour l'exercice 2001

(2001/210/CE)

Les montants du présent document budgétaire sont exprimés en euros, sauf indication contraire.

L'exercice financier 2000 comprend le budget rectificatif et supplémentaire.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

ÉTAT DES RECETTES

Récapitulation

Titre Chapitre	Intitulé	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
1	**RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS**			
1 0	RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS	42 610 000	39 154 000	28 952 500,—
	Total du titre 1	**42 610 000**	**39 154 000**	**28 952 500,—**
2	**SUBVENTIONS**			
2 0	SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE	15 300 000	14 200 000	10 481 649,23
	Total du titre 2	**15 300 000**	**14 200 000**	**10 481 649,23**
3	**PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE**			
3 0	PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE	250 000	245 220	0,—
	Total du titre 3	**250 000**	**245 220**	**0,—**
5	**RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF**			
5 2	REVENUS PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF	1 334 000	1 471 000	948 529,98
	Total du titre 5	**1 334 000**	**1 471 000**	**948 529,98**
6	**CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES**			
6 0	CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES	2 440 000	217 000	800 000,—
	Total du titre 6	**2 440 000**	**217 000**	**800 000,—**
9	**RECETTES DIVERSES**			
9 0	RECETTES DIVERSES	p.m.	p.m.	0,68
	Total du titre 9	**p.m.**	**p.m.**	**0,68**
	TOTAL GÉNÉRAL	**61 934 000**	**55 287 220**	**41 182 679,89**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

CHAPITRE 1 0 — RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

Article Poste	Intitulé	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
	CHAPITRE 1 0			
1 0 0	***Redevances perçues***	42 610 000	39 154 000	28 952 500,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 0	42 610 000	39 154 000	28 952 500,—
	Total du titre 1	**42 610 000**	**39 154 000**	**28 952 500,—**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

CHAPITRE 1 0 — RECETTES PROVENANT DE SERVICES FOURNIS

1 0 0 ***Redevances perçues***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
42 610 000	39 154 000	28 952 500,—

Commentaires

Règlement (CE) n° 297/95 du Conseil du 10 février 1995 concernant les redevances dues à l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (JO L 35 du 15.2.1995, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE) n° 2743/98 (JO L 345 du 19.12.1998, p. 3).

TITRE 2

SUBVENTIONS

CHAPITRE 2 0 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

Article Poste	Intitulé	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Subvention de la Communauté européenne***	14 700 000	13 200 000	10 481 649,23
2 0 1	***Contribution spéciale pour les médicaments orphelins***	600 000	1 000 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	15 300 000	14 200 000	10 481 649,23
	Total du titre 2	**15 300 000**	**14 200 000**	**10 481 649,23**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 2

SUBVENTIONS

CHAPITRE 2 0 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

2 0 0 ***Subvention de la Communauté européenne***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
14 700 000	13 200 000	10 481 649,23

Commentaires

Une subvention destinée à l'Agence est inscrite au budget général de l'Union européenne. La recette inscrite correspond à la subvention prévue (article B5-3 1 2 de l'état des dépenses de la section III « Commission » du budget général).

2 0 1 ***Contribution spéciale pour les médicaments orphelins***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
600 000	1 000 000	—

Commentaires

Le règlement (CE) nº 141/2000 du Conseil du 16 décembre 1999 prévoit à son article 7, paragraphe 2, une contribution spéciale de la Communauté en faveur de l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, distincte de toute autre subvention de l'Union européenne, à utiliser exclusivement pour dédommager l'Agence des exonérations de taxes relatives aux médicaments orphelins.

TITRE 3

PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE

CHAPITRE 3 0 — PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE

Article Poste	Intitulé	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Contribution de l'EEE***	250 000	245 220	0,—
3 0 1	***Contributions des pays associés d'Europe centrale***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	250 000	245 220	0,—
	Total du titre 3	**250 000**	**245 220**	**0,—**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 3

PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE

CHAPITRE 30 — PARTICIPATION DES PAYS TIERS AUX ACTIVITÉS DE L'AGENCE

300 ***Contribution de l'EEE***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
250 000	245 220	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à enregistrer les contributions des États membres de l'AELE suivant l'accord sur l'Espace économique européen, conformément à l'article 82 et aux protocoles 31 et 32 de l'accord.

301 ***Contributions des pays associés d'Europe centrale***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à enregistrer les contributions des pays associés d'Europe centrale.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 5

RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

CHAPITRE 5 2 — REVENUS PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Article Poste	Intitulé	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
	CHAPITRE 5 2			
5 2 0	***Revenus provenant des intérêts bancaires***	499 000	481 000	368 603,28
5 2 1	***Recettes provenant des certificats d'exportation, des distributions parallèles et d'autres frais administratifs similaires***	760 000	830 000	514 800,—
5 2 2	***Revenus provenant de la vente de publications***	75 000	160 000	65 126,70
5 2 3	***Revenus provenant de l'organisation de séminaires***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 5 2	1 334 000	1 471 000	948 529,98
	Total du titre 5	**1 334 000**	**1 471 000**	**948 529,98**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 5

RECETTES PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

CHAPITRE 5 2 — REVENUS PROVENANT DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

5 2 0 ***Revenus provenant des intérêts bancaires***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
499 000	481 000	368 603,28

5 2 1 ***Recettes provenant des certificats d'exportation, des distributions parallèles et d'autres frais administratifs similaires***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
760 000	830 000	514 800,—

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les recettes provenant de l'émission de certificats, de l'autorisation de distributions parallèles et d'autres dépenses administratives similaires.

5 2 2 ***Revenus provenant de la vente de publications***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
75 000	160 000	65 126,70

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les revenus provenant de la vente de publications de l'Agence, quelle que soit leur forme, y compris les droits de reproduction.

5 2 3 ***Revenus provenant de l'organisation de séminaires***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les revenus que l'Agence perçoit grâce à l'organisation de séminaires.

TITRE 6

CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

CHAPITRE 6 0 — CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

Article Poste	Intitulé	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
	CHAPITRE 6 0			
6 0 0	***Contributions aux programmes communautaires et recettes de services***	2 440 000	217 000	800 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 6 0	2 440 000	217 000	800 000,—
	Total du titre 6	**2 440 000**	**217 000**	**800 000,—**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 6

CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

CHAPITRE 6 0 — CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES ET RECETTES DE SERVICES

6 0 0 ***Contributions aux programmes communautaires et recettes de services***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
2 440 000	217 000	800 000,—

Commentaires

Cet article est destiné à recevoir les revenus provenant d'activités spécifiques entreprises par l'Agence sur demande de la Commission européenne, d'autres institutions de l'Union européenne ou d'organisations internationales, et autorisées par le conseil d'administration de l'Agence.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 0 — RECETTES DIVERSES

Article Poste	Intitulé	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
	CHAPITRE 9 0			
9 0 0	***Recettes diverses***	p.m.	p.m.	0,68
	TOTAL DU CHAPITRE 9 0	p.m.	p.m.	0,68
	Total du titre 9	**p.m.**	**p.m.**	**0,68**
	TOTAL GÉNÉRAL	**61 934 000**	**55 287 220**	**41 182 679,89**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 9

RECETTES DIVERSES

CHAPITRE 9 0 — RECETTES DIVERSES

9 0 0 ***Recettes diverses***

Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
p.m.	p.m.	0,68

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (2001 et 2000) et de l'exécution (1999)

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1	**PERSONNEL**			
1 1	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	22 660 000	19 329 000	15 934 345,83
1 3	MISSIONS ET DÉPLACEMENT	275 000	225 000	283 700,—
1 4	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	446 000	390 000	323 638,32
1 5	ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS	620 000	398 000	245 152,30
1 6	SERVICE SOCIAL	5 000	5 000	0,—
1 7	FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION	26 000	28 000	17 667,62
1 8	COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENT, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS	620 000	526 000	417 426,93
	Total du titre 1	**24 652 000**	**20 901 000**	**17 221 931,—**
2	**IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT**			
2 0	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	7 420 000	7 538 220	3 712 305,22
2 1	DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE	1 400 000	2 423 500	1 034 357,38
2 2	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	490 500	1 310 000	1 148 729,57
2 3	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	380 500	300 000	293 693,21
2 4	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	537 000	480 000	370 754,26
2 5	FRAIS DE RÉUNIONS	3 000	10 000	1 231,64
	Total du titre 2	**10 231 000**	**12 061 720**	**6 561 071,28**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

ÉTAT DES DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (2001 et 2000) et de l'exécution (1999) *(suite)*

Titre Chapitre	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3	**DÉPENSES OPÉRATIONNELLES**			
3 0	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	27 051 000	22 324 500	17 399 677,61
	Total du titre 3	**27 051 000**	**22 324 500**	**17 399 677,61**
9	**AUTRES DÉPENSES**			
9 0	CRÉDITS PRÉVISIONNELS	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 9	**p.m.**	**p.m.**	**0,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**61 934 000**	**55 287 220**	**41 182 679,89**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
	CHAPITRE 1 1			
1 1 0	***Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 1 0 0	Traitements de base	11 200 000	9 405 000	7 872 758,75
1 1 0 1	Allocations familiales	724 000	673 000	613 802,26
1 1 0 2	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	1 320 000	1 160 000	941 701,68
1 1 0 3	Indemnités forfaitaires	76 000	63 000	46 031,23
	Total de l'article 1 1 0	13 320 000	11 301 000	9 474 293,92
1 1 1	***Autres agents***			
1 1 1 0	Agents auxiliaires	280 000	310 000	463 001,58
1 1 1 2	Agents locaux	p.m.	p.m.	0,—
1 1 1 3	Conseillers spéciaux	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 1	280 000	310 000	463 001,58
1 1 2	***Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel***			
1 1 2 0	Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel	200 000	220 000	130 739,21
	Total de l'article 1 1 2	200 000	220 000	130 739,21
1 1 4	***Allocations et indemnités diverses***			
1 1 4 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	3 000	3 000	1 586,48
1 1 4 1	Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine	186 000	180 000	136 563,73

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 1 4	*(suite)*			
1 1 4 2	Indemnités de logement et de transport	185 000	140 000	98 578,24
1 1 4 3	Indemnités forfaitaires de fonctions	2 000	2 000	1 189,92
1 1 4 4	Indemnités forfaitaires de déplacement	1 000	1 000	892,44
1 1 4 5	Indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances	p.m.	p.m.	0,—
1 1 4 9	Autres indemnités et remboursements	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 4	377 000	326 000	238 810,81
1 1 5	***Heures supplémentaires***	p.m.	p.m.	0,—
1 1 7	***Prestations d'appoint***			
1 1 7 0	Interprètes *freelance* du service commun « interprétation-conférences »	10 000	p.m.	0,—
1 1 7 3	Centre de traduction à Luxembourg	10 000	p.m.	0,—
1 1 7 4	Paiement pour l'assistance administrative des institutions des Communautés européennes	104 000	—	—
1 1 7 5	Services temporaires	635 000	660 000	710 303,63
	Total de l'article 1 1 7	759 000	660 000	710 303,63
1 1 8	***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***			
1 1 8 0	Frais divers de recrutement	100 000	78 000	148 077,94
1 1 8 1	Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)	9 000	9 000	6 432,79
1 1 8 2	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	255 000	220 000	111 978,42
1 1 8 3	Frais de déménagement	95 000	80 000	92 000,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENT

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 1 8	*(suite)*			
1 1 8 4	Indemnités journalières temporaires	65 000	75 000	62 335,94
	Total de l'article 1 1 8	524 000	462 000	420 825,09
1 1 9	***Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents***			
1 1 9 0	Coefficients correcteurs	7 200 000	6 050 000	4 496 371,59
1 1 9 1	Crédit provisionnel	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 1 9	7 200 000	6 050 000	4 496 371,59
	TOTAL DU CHAPITRE 1 1	22 660 000	19 329 000	15 934 345,83
	CHAPITRE 1 3			
1 3 0	***Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires***			
1 3 0 0	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	275 000	225 000	283 700,—
	Total de l'article 1 3 0	275 000	225 000	283 700,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 3	275 000	225 000	283 700,—
	CHAPITRE 1 4			
1 4 0	***Restaurants et cantines***	360 000	317 000	273 638,32
1 4 1	***Service médical***	86 000	73 000	50 000,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 4	446 000	390 000	323 638,32

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

CHAPITRE 1 8 — COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENT, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
	CHAPITRE 1 5			
1 5 2	***Mobilité de personnel entre les Communautés et les secteurs publics et privés, visite d'experts***	580 000	365 000	210 139,41
1 5 3	***Organisation de formations pour jeunes diplômés***	40 000	33 000	35 012,89
	TOTAL DU CHAPITRE 1 5	620 000	398 000	245 152,30
	CHAPITRE 1 6			
1 6 0	***Secours extraordinaires***	2 000	2 000	0,—
1 6 3	***Centres de la petite enfance et autres crèches et garderies***	p.m.	p.m.	0,—
1 6 4	***Aide complémentaire aux handicapés***	3 000	3 000	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1 6	5 000	5 000	0,—
	CHAPITRE 1 7			
1 7 0	***Frais de réception et de représentation***			
1 7 0 0	Frais de réception et de représentation	26 000	28 000	17 667,62
	Total de l'article 1 7 0	26 000	28 000	17 667,62
	TOTAL DU CHAPITRE 1 7	26 000	28 000	17 667,62
	CHAPITRE 1 8			
1 8 2	***Relations sociales entre les membres du personnel***			
1 8 2 0	Relations sociales entre les membres du personnel	25 000	20 000	15 000,—
	Total de l'article 1 8 2	25 000	20 000	15 000,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 8 — COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENT, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 8 3	***Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension***			
1 8 3 0	Couverture des risques de maladie	378 000	330 000	268 359,40
1 8 3 1	Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle	108 000	82 000	60 531,27
1 8 3 2	Couverture du risque de chômage des agents temporaires	89 000	80 000	62 891,57
1 8 3 3	Constitution ou maintien des droits à pension pour les agents temporaires	20 000	14 000	10 644,69
	Total de l'article 1 8 3	595 000	506 000	402 426,93
	TOTAL DU CHAPITRE 1 8	620 000	526 000	417 426,93
	Total du titre 1	**24 652 000**	**20 901 000**	**17 221 931,—**

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 1

PERSONNEL

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ

1 1 0 Fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs

1 1 0 0 Traitements de base

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
11 200 000	9 405 000	7 872 758,75

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 66 applicables sur la base du règlement (CEE) nº 2309/93 du Conseil du 22 juillet 1993 établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance des médicaments à usage humain et à usage vétérinaire et instituant une agence européenne pour l'évaluation des médicaments (JO L 214 du 24.8.1993, p. 1).

Ce crédit est destiné à couvrir les traitements de base des fonctionnaires et agents temporaires occupant un emploi prévu au tableau des effectifs.

1 1 0 1 Allocations familiales

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
724 000	673 000	613 802,26

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62, 67 et 68 *bis* ainsi que la section I de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les allocations familiales, à savoir l'allocation de foyer, l'allocation pour enfant à charge et l'allocation scolaire (*y* compris des bourses spéciales) des fonctionnaires et agents temporaires.

1 1 0 2 Indemnités de dépaysement et d'expatriation

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 320 000	1 160 000	941 701,68

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.

1 1 0 3 Indemnités forfaitaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
76 000	63 000	46 031,23

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 4 *bis* de son annexe VII.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 0 *(suite)*

1 1 0 3 *(suite)*

Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie C affectés à un emploi de sténodactylographe, de télexiste, de secrétaire de direction ou de secrétaire principal.

1 1 1 ***Autres agents***

1 1 1 0 Agents auxiliaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
280 000	310 000	463 001,58

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 3 et son titre III.

Ce crédit est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale de tous les agents auxiliaires, à l'exception toutefois des montants payés sous forme de coefficient correcteur, qui sont à charge du poste 1 1 9 0.

1 1 1 2 Agents locaux

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 4 et son titre IV.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération ainsi que la quote-part patronale dans le régime de sécurité sociale des agents locaux.

1 1 1 3 Conseillers spéciaux

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment ses articles 5, 82 et 83.

Ce poste est destiné à couvrir la rémunération, les frais de mission ainsi que d'autres frais des conseillers spéciaux.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 2 Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel

1 1 2 0 Formation continue, cours de langues et recyclage pour le personnel

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
200 000	220 000	130 739,21

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 24, troisième alinéa.

Ce crédit est destiné à couvrir l'organisation des séances d'information à l'entrée en fonction, des cours pour l'amélioration des connaissances professionnelles, le recyclage professionnel, l'initiation aux techniques modernes, des séminaires, etc.

Il couvre également les dépenses résultant de l'achat du matériel et de la documentation nécessaires ainsi que du recours à des experts en méthode d'organisation.

1 1 4 Allocations et indemnités diverses

1 1 4 0 Allocations à la naissance et en cas de décès

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3 000	3 000	1 586,48

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 70, 74 et 75.

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'allocation de naissance,

— en cas de décès d'un fonctionnaire :

  — la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois suivant celui du décès,

  — les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt.

1 1 4 1 Frais de voyages annuels du lieu d'affectation au lieu d'origine

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
186 000	180 000	136 563,73

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 8 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine, dans les conditions suivantes :

— une fois par année civile si la distance en chemin de fer entre le lieu d'affectation et le lieu d'origine est supérieure à 50 et inférieure à 725 kilomètres,

— deux fois par année civile si la distance en chemin de fer est d'au moins 725 kilomètres.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 4 *(suite)*

1 1 4 2 Indemnités de logement et de transport

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
185 000	140 000	98 578,24

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 14 *bis* et 14 *ter* de son annexe VII.

1 1 4 3 Indemnités forfaitaires de fonctions

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
2 000	2 000	1 189,92

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 14 de son annexe VII.

1 1 4 4 Indemnités forfaitaires de déplacement

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 000	1 000	892,44

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment l'article 15 de son annexe VII.

1 1 4 5 Indemnité spéciale pour les comptables et régisseurs d'avances

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'indemnité spéciale accordée aux fonctionnaires ayant la qualité de comptable, de comptable subordonné ou de régisseur d'avances.

1 1 4 9 Autres indemnités et remboursements

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 34.

Ce poste est destiné à couvrir :

— l'indemnité de licenciement pour un fonctionnaire stagiaire licencié en cas d'inaptitude manifeste,

— l'indemnité de résiliation du contrat d'un agent temporaire par l'Agence.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 5 Heures supplémentaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 56 et son annexe VI.

Cet article est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et agents auxiliaires des catégories C et D ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

1 1 7 Prestations d'appoint

1 1 7 0 Interprètes *freelance* du service commun « interprétation-conférences »

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
10 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et les frais de voyage des interprètes *freelance* et techniciens de conférence, y compris le remboursement des services fournis par les interprètes de la Commission pour toutes les réunions qui ne sont pas directement liées à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

1 1 7 3 Centre de traduction à Luxembourg

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
10 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le coût des traductions, y compris les paiements effectués au Centre de traduction de Luxembourg pour tous les textes qui ne sont pas directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

1 1 7 4 Paiement pour l'assistance administrative des institutions des Communautés européennes

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
104 000	—	—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais encourus par la Commission pour l'assistance administrative donnée à l'Agence, notamment un service informatisé de feuilles de paie et une assistance au niveau du système de comptabilité informatisé (SI2).

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 7 *(suite)*

1 1 7 5 Services temporaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
635 000	660 000	710 303,63

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir :

— l'emploi de personnel intérimaire, et notamment de standardistes, de personnel de bureau et de personnel chargé de tâches de secrétariat,

— les travaux de reproduction et de dactylographie confiés à l'extérieur, ne pouvant être assurés par l'Agence,

— le coût de la composition informatique des documents explicatifs et justificatifs répondant aux besoins propres de l'Agence et à présenter à l'autorité budgétaire,

— les bourses versées pour les programmes de stages professionnels effectués par les enfants des membres du personnel,

— le remboursement des dépenses exposées par la Commission pour l'assistance administrative fournie à l'Agence.

1 1 8 ***Indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation de fonctions et aux mutations***

1 1 8 0 Frais divers de recrutement

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
100 000	78 000	148 077,94

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 27 à 31 et 33 et son annexe III.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement, et notamment :

— les frais de publication,

— les frais de voyage et de séjour ainsi que l'assurance contre les risques d'accidents des candidats convoqués,

— les frais résultant directement de la promotion et de l'organisation d'épreuves collectives de recrutement (location de salles, de mobilier, de machines et matériel divers, honoraires pour la préparation et la correction des épreuves, etc.),

— la visite médicale d'embauche.

1 1 8 1 Frais de voyage (y compris ceux des membres de la famille)

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
9 000	9 000	6 432,79

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 7 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille y compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ ou de leur mutation impliquant un changement de lieu d'affectation.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 8 *(suite)*

1 1 8 2 Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
255 000	220 000	111 978,42

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation et de réinstallation dues aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou leur mutation ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1 1 8 3 Frais de déménagement

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
95 000	80 000	92 000,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et agents temporaires tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.

1 1 8 4 Indemnités journalières temporaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
65 000	75 000	62 335,94

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et agents temporaires qui justifient être tenus de changer de résidence après leur entrée en fonction ou leur mutation.

1 1 9 Adaptations des rémunérations des fonctionnaires et autres agents

1 1 9 0 Coefficients correcteurs

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
7 200 000	6 050 000	4 496 371,59

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 64 et 65 et l'article 17, paragraphe 3, de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires, des agents temporaires et des agents auxiliaires.

Il couvre également l'incidence du coefficient correcteur appliqué à la partie des émoluments transférée dans un pays différent de celui du lieu d'affectation.

CHAPITRE 1 1 — PERSONNEL EN ACTIVITÉ *(suite)*

1 1 9 *(suite)*

1 1 9 1 Crédit provisionnel

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment ses articles 65 et 65 *bis* ainsi que son annexe XI.

Règlement financier du 21 décembre 1977 applicable au budget général des Communautés européennes (JO L 356 du 31.12.1977, p. 1), modifié en dernier lieu par le règlement (CE, CECA, Euratom) n° 2673/1999 (JO L 326 du 18.12.1999, p. 1).

Ce poste est destiné à couvrir les incidences des adaptations éventuelles des rémunérations à décider par le Conseil en cours d'exercice.

Il a un caractère purement provisionnel et ne peut être utilisé qu'après avoir été viré vers d'autres articles ou postes du présent chapitre conformément aux dispositions du règlement financier.

CHAPITRE 1 3 — MISSIONS ET DÉPLACEMENT

1 3 0 Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires

1 3 0 0 Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
275 000	225 000	283 700,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment les articles 11 à 13 de son annexe VII.

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses pour les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire de l'Agence ainsi que par les experts ou fonctionnaires nationaux ou internationaux détachés auprès des services de l'Agence.

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL

1 4 0 Restaurants et cantines

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
360 000	317 000	273 638,32

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses permettant d'assurer le fonctionnement des restaurants, des cafétérias et des cantines, y compris les installations d'entretien.

Il couvre également les dépenses ordinaires de remplacement du matériel existant et d'achat de nouveau matériel, lesquelles ne sont pas réputées imputables aux dépenses courantes, et le coût des honoraires des services de conseil.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 4 — INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL *(suite)*

1 4 1 ***Service médical***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
86 000	73 000	50 000,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.

Ce crédit est destiné à couvrir, outre les honoraires des médecins, les frais des visites préventives (examens spéciaux, analyses, etc.), de matériel (médicaments, pansements, etc.), d'achat de matériel et de mobilier spéciaux ainsi que les frais de fonctionnement de la commission d'invalidité.

CHAPITRE 1 5 — ÉCHANGE DE FONCTIONNAIRES ET EXPERTS

1 5 2 ***Mobilité de personnel entre les Communautés et les secteurs publics et privés, visite d'experts***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
580 000	365 000	210 139,41

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de visites d'experts d'institutions publiques et d'autres organes situés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne.

1 5 3 ***Organisation de formations pour jeunes diplômés***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
40 000	33 000	35 012,89

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses encourues au titre de la formation pratique administrative de jeunes diplômés. Ces dépenses peuvent comprendre les allocations et contributions de sécurité sociale du personnel à former ainsi que les contributions et les frais de transport au début et à la fin des sessions, ceux en rapport avec le programme de formation, les frais d'accueil et/ou de restauration et les frais de documentation.

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL

1 6 0 ***Secours extraordinaires***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
2 000	2 000	0,—

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 76.

Ce crédit est destiné à couvrir les dons, prêts ou avances qui peuvent être accordés à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé se trouvant dans une situation particulièrement difficile.

CHAPITRE 1 6 — SERVICE SOCIAL *(suite)*

1 6 3 ***Centres de la petite enfance et autres crèches et garderies***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Cet article est destiné à couvrir certaines dépenses relatives aux centres de la petite enfance et autres crèches et garderies.

1 6 4 ***Aide complémentaire aux handicapés***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3 000	3 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné, dans le cadre d'une politique en leur faveur, aux personnes handicapées suivantes :

— les fonctionnaires et agents temporaires en activité,

— les conjoints des fonctionnaires et agents temporaires en activité,

— tous les enfants à charge au sens du statut des fonctionnaires des Communautés européennes.

CHAPITRE 1 7 — FRAIS DE RÉCEPTION ET DE REPRÉSENTATION

1 7 0 ***Frais de réception et de représentation***

1 7 0 0 Frais de réception et de représentation

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
26 000	28 000	17 667,62

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes aux obligations incombant à l'Agence en matière de réception et de représentation.

Ces dépenses peuvent être exposées individuellement par des membres du personnel autorisés et dans le cadre de l'activité de l'Agence.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 1 8 — COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENTS, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS

1 8 2 Relations sociales entre les membres du personnel

1 8 2 0 Relations sociales entre les membres du personnel

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
25 000	20 000	15 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir une partie des coûts du centre récréatif, des activités culturelles, des subventions aux clubs du personnel, de la gestion et de l'équipement supplémentaire des centres sportifs ainsi qu'à promouvoir les relations sociales entre les agents de diverses nationalités.

1 8 3 Couverture des risques de maladie, d'accident et de maladie professionnelle et couverture du risque de chômage et maintien des droits à pension

1 8 3 0 Couverture des risques de maladie

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
378 000	330 000	268 359,40

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 72.

Réglementation relative à la couverture des riques de maladie des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 23.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie (3,4 % du traitement de base).

1 8 3 1 Couverture des risques d'accident et de maladie professionnelle

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
108 000	82 000	60 531,27

Commentaires

Statut des fonctionnaires des Communautés européennes, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII.

Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques d'accident et de maladie professionnelle (0,67 % du traitement de base) ainsi que les dépenses supplémentaires résultant de l'application des dispositions statutaires en la matière.

1 8 3 2 Couverture du risque de chômage des agents temporaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
89 000	80 000	62 891,57

Commentaires

Règlement (CECA, CEE, Euratom) nº 2799/85 du Conseil du 27 septembre 1985 modifiant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents des Communautés (JO L 265 du 8.10.1985, p. 1).

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de couverture du risque de chômage des agents temporaires.

CHAPITRE 1 8 — COUVERTURE DES RISQUES DE MALADIE, D'ACCIDENTS, DU RISQUE DE CHÔMAGE ET PENSIONS *(suite)*

1 8 3 *(suite)*

1 8 3 3 Constitution ou maintien des droits à pension pour les agents temporaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
20 000	14 000	10 644,69

Commentaires

Régime applicable aux autres agents des Communautés européennes, et notamment son article 42.

Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par l'Agence en faveur des agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
	CHAPITRE 2 0			
2 0 0	***Loyers***	4 600 000	4 274 000	1 470 252,64
2 0 1	***Assurances***	190 000	78 000	55 240,48
2 0 2	***Eau, gaz, électricité et chauffage***	270 000	251 000	197 452,15
2 0 3	***Nettoyage et entretien***	290 000	234 000	191 870,40
2 0 4	***Aménagement des locaux***	800 000	1 435 000	978 221,69
2 0 5	***Sécurité et surveillance des immeubles***	55 000	160 000	100 469,91
2 0 8	***Autres dépenses préliminaires à la construction ou à l'aménagement d'un immeuble***	130 000	168 000	53 012,98
2 0 9	***Autres dépenses afférentes aux immeubles***	1 085 000	938 220	665 784,97
	TOTAL DU CHAPITRE 2 0	7 420 000	7 538 220	3 712 305,22
	CHAPITRE 2 1			
2 1 1	***Réseaux informatiques***			
2 1 1 0	Nouveaux achats de matériel	293 000	551 000	325 340,43
2 1 1 1	Nouvelles acquisitions de logiciels	201 000	485 000	145 775,62
2 1 1 2	Remplacement de matériel et de logiciels	250 000	275 000	374,89
2 1 1 3	Location de matériel et de logiciels	5 000	4 000	2 080,—
2 1 1 4	Entretien et réparation de matériel et de logiciels	220 000	269 000	229 536,70
	Total de l'article 2 1 1	969 000	1 584 000	703 107,64

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE *(suite)*

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
2 1 4	***Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux***			
2 1 4 0	Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux	431 000	839 500	331 249,74
	Total de l'article 2 1 4	431 000	839 500	331 249,74
	TOTAL DU CHAPITRE 2 1	1 400 000	2 423 500	1 034 357,38
	CHAPITRE 2 2			
2 2 0	***Matériel et installations techniques***			
2 2 0 0	Premier équipement en matériel et installations techniques	20 000	461 500	6 675,15
2 2 0 1	Renouvellement de matériel et d'installations techniques	3 000	p.m.	400 644,16
2 2 0 2	Location de matériel et d'installations techniques	3 000	1 000	0,—
2 2 0 3	Entretien, utilisation et réparation de matériel et d'installations techniques	310 000	260 000	224 072,88
	Total de l'article 2 2 0	336 000	722 500	631 392,19
2 2 1	***Mobilier***			
2 2 1 0	Premier équipement en mobilier	p.m.	456 500	439 419,49
2 2 1 1	Renouvellement de mobilier	1 500	p.m.	0,—
2 2 1 2	Location de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
2 2 1 3	Entretien, utilisation et réparation de mobilier	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 2 1	1 500	456 500	439 419,49
2 2 3	***Matériel de transport***			
2 2 3 0	Premier équipement en matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
2 2 3	*(suite)*			
2 2 3 1	Renouvellement de matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—
2 2 3 2	Location de matériel de transport	1 000	500	377,76
2 2 3 3	Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 2 3	1 000	500	377,76
2 2 5	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2 2 5 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	20 000	22 500	1 636,92
2 2 5 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	p.m.	p.m.	0,—
2 2 5 2	Abonnements aux journaux et périodiques	62 000	60 000	42 903,21
2 2 5 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	70 000	48 000	33 000,—
	Total de l'article 2 2 5	152 000	130 500	77 540,13
	TOTAL DU CHAPITRE 2 2	490 500	1 310 000	1 148 729,57
	CHAPITRE 2 3			
2 3 0	***Papeterie et fournitures de bureau***			
2 3 0 0	Papeterie et fournitures de bureau	230 000	169 700	186 334,85
	Total de l'article 2 3 0	230 000	169 700	186 334,85
2 3 2	***Charges financières***			
2 3 2 0	Frais bancaires	43 500	37 800	32 000,—
2 3 2 1	Différences de change	p.m.	p.m.	0,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
2 3 2	*(suite)*			
2 3 2 9	Autres frais financiers	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 3 2	43 500	37 800	32 000,—
2 3 3	***Frais de contentieux***			
2 3 3 0	Frais de contentieux	50 000	29 500	2 940,45
	Total de l'article 2 3 3	50 000	29 500	2 940,45
2 3 4	***Dommages et intérêts***			
2 3 4 0	Dommages et intérêts	10 000	25 700	0,—
	Total de l'article 2 3 4	10 000	25 700	0,—
2 3 5	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 3 5 0	Assurances diverses	2 000	2 000	1 964,65
2 3 5 3	Déménagements de services et travaux de manutention associés	4 000	4 000	25 895,80
2 3 5 9	Autres dépenses de fonctionnement	1 000	1 300	638,82
	Total de l'article 2 3 5	7 000	7 300	28 499,27
2 3 9	***Publications***			
2 3 9 0	Publications	40 000	30 000	43 918,64
	Total de l'article 2 3 9	40 000	30 000	43 918,64
	TOTAL DU CHAPITRE 2 3	380 500	300 000	293 693,21

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
	CHAPITRE 2 4			
2 4 0	***Affranchissement de correspondance et frais de port***			
2 4 0 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	207 000	200 000	178 889,33
	Total de l'article 2 4 0	207 000	200 000	178 889,33
2 4 1	***Télécommunications***			
2 4 1 0	Téléphone, télécopieur et télex	280 000	195 000	178 365,33
2 4 1 1	Équipements de télécommunications	50 000	85 000	13 499,60
	Total de l'article 2 4 1	330 000	280 000	191 864,93
	TOTAL DU CHAPITRE 2 4	537 000	480 000	370 754,26
	CHAPITRE 2 5			
2 5 0	***Frais de réunions***			
2 5 0 0	Réunions en général	3 000	10 000	1 231,64
	Total de l'article 2 5 0	3 000	10 000	1 231,64
	TOTAL DU CHAPITRE 2 5	3 000	10 000	1 231,64
	Total du titre 2	**10 231 000**	**12 061 720**	**6 561 071,28**

TITRE 2

IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 0 0 ***Loyers***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
4 600 000	4 274 000	1 470 252,64

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles occupés ainsi que la location de magasins, de garages, de lieux d'entreposage hors site et de parkings.

2 0 1 ***Assurances***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
190 000	78 000	55 240,48

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les primes prévues dans les polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par l'Agence ainsi qu'à leurs contenus, à la responsabilité civile et à la responsabilité professionnelle.

2 0 2 ***Eau, gaz, électricité et chauffage***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
270 000	251 000	197 452,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de consommation d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage.

2 0 3 ***Nettoyage et entretien***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
290 000	234 000	191 870,40

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage et d'entretien, calculés d'après les contrats en cours, des locaux, des ascenseurs, du chauffage central, des équipements de conditionnement d'air, etc., les frais résultant de certains nettoyages périodiques, de l'achat de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc., ainsi que des remises en peinture, des réparations et des fournitures nécessaires aux ateliers d'entretien.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 0 — INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 0 4 ***Aménagement des locaux***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
800 000	1 435 000	978 221,69

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de différents travaux d'aménagement tels que les modifications de cloisonnement dans les immeubles, les modifications d'installations techniques et autres interventions spécialisées en serrurerie, électricité, sanitaire, peinture, revêtement de sol, etc. Il couvre également les équipements nécessaires à ces travaux.

2 0 5 ***Sécurité et surveillance des immeubles***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
55 000	160 000	100 469,91

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives à la sécurité des personnes et des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, l'achat, la location et l'entretien du matériel de sécurité et de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires équipiers de première intervention et les frais d'inspection réglementaire, y compris les dépenses répétitives concernant, par exemple, les badges, les cartes d'accès, etc.

2 0 8 ***Autres dépenses préliminaires à la construction ou à l'aménagement d'un immeuble***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
130 000	168 000	53 012,98

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertises financières et techniques préalables à l'acquisition et à la construction d'immeubles.

Il couvre également les dépenses d'assistance technique liées aux opérations d'équipement majeures des locaux.

2 0 9 ***Autres dépenses afférentes aux immeubles***

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 085 000	938 220	665 784,97

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses en matière d'immeubles non prévues aux autres articles du présent chapitre, et notamment les frais de gérance pour les immeubles en multilocation, les frais liés à l'établissement d'états des lieux ainsi que les taxes constituant une rémunération de service d'utilité générale (enlèvement des ordures, etc.).

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE

2 1 1 Réseaux informatiques

2 1 1 0 Nouveaux achats de matériel

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
293 000	551 000	325 340,43

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition d'ordinateurs et d'autres articles similaires d'équipement de bureau, notamment d'équipement initial doté des programmes standard de l'Agence.

2 1 1 1 Nouvelles acquisitions de logiciels

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
201 000	485 000	145 775,62

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de logiciels et de progiciels.

2 1 1 2 Remplacement de matériel et de logiciels

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
250 000	275 000	374,89

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remplacement de matériel, de progiciels et de logiciels existants.

2 1 1 3 Location de matériel et de logiciels

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
5 000	4 000	2 080,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir la location ou la location-bail de matériel ou de logiciels lorsqu'un achat n'est pas rentable ou qu'il est difficile à envisager en raison de restrictions budgétaires.

2 1 1 4 Entretien et réparation de matériel et de logiciels

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
220 000	269 000	229 536,70

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation de l'équipement auquel il est fait référence aux postes 2 1 1 0 à 2 1 1 3.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 1 — DÉPENSES RELATIVES À L'INFORMATIQUE *(suite)*

2 1 4 Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux

2 1 4 0 Travaux d'analyse et de programmation, préanalyses et projets spéciaux

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
431 000	839 500	331 249,74

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses afférentes à l'analyse, à la programmation et à des projets spéciaux confiés à l'extérieur.

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES

2 2 0 Matériel et installations techniques

2 2 0 0 Premier équipement en matériel et installations techniques

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
20 000	461 500	6 675,15

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement, notamment de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipements nécessaires aux fonctionnaires handicapés.

2 2 0 1 Renouvellement de matériel et d'installations techniques

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3 000	p.m.	400 644,16

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le renouvellement, notamment :

— de matériel audiovisuel, de reproduction, d'archivage, de bibliothèque et d'interprétation, tels que cabines, écouteurs et boîtiers d'écoute pour installations d'interprétation simultanée,

— d'outillage divers pour les ateliers d'entretien des bâtiments.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipements nécessaires aux fonctionnaires handicapés.

2 2 0 2 Location de matériel et d'installations techniques

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3 000	1 000	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location des matériels et équipements dont l'acquisition ne se révèle pas économique ou est rendue difficile par des disponibilités budgétaires réduites.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipements nécessaires aux fonctionnaires handicapés.

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 0 *(suite)*

2 2 0 3 Entretien, utilisation et réparation de matériel et d'installations techniques

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
310 000	260 000	224 072,88

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des matériels repris aux postes 2 2 0 0 à 2 2 0 2 ainsi que, par exemple, les contrats de location de matériel de photocopie et d'autres équipements techniques.

Il couvre également les dépenses d'installations et d'équipements nécessaires aux fonctionnaires handicapés.

2 2 1 ***Mobilier***

2 2 1 0 Premier équipement en mobilier

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	456 500	439 419,49

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'achat de mobilier de bureau et de mobilier spécialisé, notamment de mobilier ergonomique, de rayonnages pour archives, etc.

2 2 1 1 Renouvellement de mobilier

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 500	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir le remplacement du mobilier vétuste et hors d'usage.

2 2 1 2 Location de mobilier

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir la location de mobilier.

2 2 1 3 Entretien, utilisation et réparation de mobilier

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation du mobilier.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 3 Matériel de transport

2 2 3 0 Premier équipement en matériel de transport

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'acquisition de matériel de transport.

2 2 3 1 Renouvellement de matériel de transport

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir le renouvellement de véhicules qui atteindront, au cours de l'exercice, un kilométrage élevé justifiant leur remplacement.

2 2 3 2 Location de matériel de transport

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 000	500	377,76

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de location, de courte ou longue durée, de voitures.

2 2 3 3 Entretien, exploitation et réparation de matériel de transport

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les frais d'entretien, de réparation et d'assurances pour les voitures de service (achat de carburant, lubrifiants, pneus, chambres à air, fournitures diverses, pièces de rechange, outillage, etc.).

2 2 5 Dépenses de documentation et de bibliothèque

2 2 5 0 Fonds de bibliothèque, achats de livres

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
20 000	22 500	1 636,92

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, de documents et d'autres publications non périodiques ainsi que des mises à jour de volumes existants nécessaires aux services de l'Agence.

CHAPITRE 2 2 — BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES *(suite)*

2 2 5 *(suite)*

2 2 5 1 Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir l'équipement en matériel spécial de bibliothèque (fichiers, rayonnages, meubles, catalogues, etc.).

2 2 5 2 Abonnements aux journaux et périodiques

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
62 000	60 000	42 903,21

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'abonnement aux journaux et périodiques, y compris les périodiques spécialisés, journaux officiels, documents parlementaires, statistiques du commerce extérieur, bulletins divers, bases de données en ligne, autres publications spécialisées et ouvrages de bibliothèque.

2 2 5 4 Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
70 000	48 000	33 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques, ainsi que les frais liés à la manipulation et à la récupération de documents dans des zones de stockages excentrées et, si cela est stipulé dans le contrat, les coûts de stockage.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT

2 3 0 ***Papeterie et fournitures de bureau***

2 3 0 0 Papeterie et fournitures de bureau

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
230 000	169 700	186 334,85

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, enveloppes, fournitures de bureau, produits pour les ateliers de reproduction ainsi que certaines impressions effectuées à l'extérieur.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 2 Charges financières

2 3 2 0 Frais bancaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
43 500	37 800	32 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires (commissions, agios et frais divers).

2 3 2 1 Différences de change

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

Commentaires

Ce poste est destiné à couvrir les pertes dues au taux de change encourues par l'Agence dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où ces pertes ne peuvent pas être compensées par des gains de taux de change.

2 3 2 9 Autres frais financiers

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

2 3 3 Frais de contentieux

2 3 3 0 Frais de contentieux

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
50 000	29 500	2 940,45

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant du précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou d'autres experts en qualité de conseils de l'Agence.

Il couvre également les frais des actions intentées contre l'Agence par la Cour de justice ou d'autres tribunaux.

2 3 4 Dommages et intérêts

2 3 4 0 Dommages et intérêts

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
10 000	25 700	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par l'Agence au titre de dommages et intérêts.

CHAPITRE 2 3 — DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT *(suite)*

2 3 5 Autres dépenses de fonctionnement

2 3 5 0 Assurances diverses

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
2 000	2 000	1 964,65

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les différents types d'assurance (assurance mission, assurance pour comptables, etc.) ainsi que les frais d'assurance visés à l'article 64 du règlement financier de l'Agence.

2 3 5 3 Déménagements de services et travaux de manutention associés

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
4 000	4 000	25 895,80

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts liés aux déménagements, regroupements et manutentions de service (réception, stockage, installation) pour ce qui est de l'équipement, du mobilier et des fournitures de bureau.

2 3 5 9 Autres dépenses de fonctionnement

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 000	1 300	638,82

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues aux autres postes.

2 3 9 Publications

2 3 9 0 Publications

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
40 000	30 000	43 918,64

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication non couverts au titre 3, en particulier les frais de publication de l'état des recettes et des dépenses de l'Agence au *Journal officiel des Communautés européennes*, conformément à l'article 14 du règlement financier de l'Agence.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 2 4 — AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

2 4 0 Affranchissement de correspondance et frais de port

2 4 0 0 Affranchissement de correspondance et frais de port

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
207 000	200 000	178 889,33

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port de la correspondance ordinaire, des rapports et publications, les frais d'envoi de colis postaux et autres effectués par air, mer et chemin de fer ainsi que le courrier interne de l'Agence.

2 4 1 Télécommunications

2 4 1 0 Téléphone, télécopieur et télex

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
280 000	195 000	178 365,33

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les redevances de location, les frais d'appel et de messagerie, les frais de maintenance, de réparation et d'entretien des équipements, les redevances d'abonnement, les frais de communications par câble ou par ondes radio (téléphone, télex, télévision, téléconférence, vidéoconférence, y compris les frais de toute transmission de données).

Il couvre également l'achat d'annuaires.

2 4 1 1 Équipements de télécommunications

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
50 000	85 000	13 499,60

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'équipement d'immeubles en matière de télécommunications, et notamment d'achat, de location, d'installation et de maintenance concernant le câblage.

CHAPITRE 2 5 — FRAIS DE RÉUNIONS

2 5 0 Frais de réunions

2 5 0 0 Réunions en général

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3 000	10 000	1 231,64

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires des experts extérieurs invités aux réunions qui ne sont pas directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence. Il couvre également les dépenses relatives à l'organisation de ces réunions dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par l'infrastructure existante.

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
	CHAPITRE 3 0			
3 0 0	***Réunions***			
3 0 0 0	Remboursement des frais des participants aux réunions	3 789 000	2 980 000	2 984 076,06
3 0 0 1	Interprétation	231 000	210 000	218 425,—
3 0 0 2	Restauration	100 000	75 000	70 000,—
3 0 0 3	Autres dépenses	5 000	5 000	1 939,85
	Total de l'article 3 0 0	4 125 000	3 270 000	3 274 440,91
3 0 1	***Évaluation des médicaments***			
3 0 1 0	Évaluation des médicaments	18 658 000	17 682 500	13 035 557,—
3 0 1 1	Médicaments orphelins/LMR (limites maximales de résidus)	1 000 000	1 000 000	858 900,—
	Total de l'article 3 0 1	19 658 000	18 682 500	13 894 457,—
3 0 2	***Frais de traduction***			
3 0 2 0	Centre de traduction à Luxembourg	428 000	p.m.	0,—
3 0 2 1	Autres traductions	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 3 0 2	428 000	p.m.	0,—
3 0 3	***Études et consultants***			
3 0 3 0	Études et consultants	180 000	5 000	93 650,—
	Total de l'article 3 0 3	180 000	5 000	93 650,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3 0 4	***Informations et publications***			
3 0 4 0	Informations et publications	220 000	150 000	137 129,70
	Total de l'article 3 0 4	220 000	150 000	137 129,70
3 0 5	***Programmes communautaires***			
3 0 5 0	Programmes communautaires	2 440 000	217 000	—
	Total de l'article 3 0 5	2 440 000	217 000	—
	TOTAL DU CHAPITRE 3 0	27 051 000	22 324 500	17 399 677,61
	Total du titre 3	**27 051 000**	**22 324 500**	**17 399 677,61**

TITRE 3

DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

3 0 0 Réunions

3 0 0 0 Remboursement des frais des participants aux réunions

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
3 789 000	2 980 000	2 984 076,06

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage, de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration, des comités scientifiques et de leurs groupes de travail ainsi que d'autres experts invités à ces comités et à leurs groupes de travail.

Il couvre également les dépenses relatives à l'organisation de ces réunions dans la mesure où elles ne sont pas couvertes par l'infrastructure existante.

3 0 0 1 Interprétation

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
231 000	210 000	218 425,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et frais de voyage des interprètes *freelance* et techniciens de conférence ainsi que le remboursement des prestations assurées par le service commun « interprétation-conférences » pour toutes les réunions liées à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

3 0 0 2 Restauration

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
100 000	75 000	70 000,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts des services de restauration dans le cadre de réunions.

3 0 0 3 Autres dépenses

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
5 000	5 000	1 939,85

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir d'autres frais liés à l'organisation de réunions.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

CHAPITRE 3 0 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

3 0 1 Évaluation des médicaments

3 0 1 0 Évaluation des médicaments

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
18 658 000	17 682 500	13 035 557,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses des rapporteurs et corapporteurs sur des études et consultations spécialisées confiées à des experts hautement qualifiés (personnes ou entreprises) si l'Agence ne dispose pas du personnel adéquat pour mener de telles études, ainsi qu'il est prévu à l'article 53, paragraphe 3, du règlement (CEE) nº 2309/93 du Conseil.

Il couvre également l'achat d'études déjà effectuées ou les abonnements auprès d'instituts de recherche spécialisés ainsi que les paiements du test et de l'échantillonnage effectués par le laboratoire officiel de contrôle des médicaments du département européen pour la qualité des médicaments de la Pharmacopée européenne.

3 0 1 1 Médicaments orphelins/LMR (limites maximales de résidus)

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
1 000 000	1 000 000	858 900,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les exonérations de taxes relatives aux médicaments orphelins et autres exonérations similaires relatives aux médicaments vétérinaires et aux limites maximales de résidus (LMR).

3 0 2 Frais de traduction

3 0 2 0 Centre de traduction à Luxembourg

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
428 000	p.m.	0,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les frais des traductions demandées au Centre de traduction de Luxembourg pour tous les textes directement liés à la mise en œuvre du programme de travail de l'Agence.

3 0 2 1 Autres traductions

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

CHAPITRE 30 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

303 Études et consultants

3030 Études et consultants

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
180 000	5 000	93 650,—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts liés à la conclusion de contrats de services professionnels et d'études d'évaluation en rapport avec les activités de l'Agence.

304 Informations et publications

3040 Informations et publications

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
220 000	150 000	137 129,70

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les coûts de préparation, d'édition et de publication, sous quelque forme que ce soit, du rapport d'activités et d'autres publications de l'Agence, y compris, par exemple, les coûts de papier, de dactylographie, de reproduction ou d'impression, de production de diapositives, photos, affiches, de distribution et d'autres activités *freelance* ainsi que les coûts occasionnés par la promotion des activités de l'Agence.

305 Programmes communautaires

3050 Programmes communautaires

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
2 440 000	217 000	—

Commentaires

Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses requises pour exécuter les programmes communautaires, tels que le Forum réglementaire paneuropéen ou d'autres programmes entrepris par l'Agence à la demande de la Commission européenne ou d'autres institutions de l'Union européenne et autorisés par le conseil d'administration de l'Agence. La couverture du crédit comprend les frais de voyage et de séjour des membres du conseil d'administration, des comités scientifiques et de leurs groupes de travail ainsi que ceux des délégués des pays d'Europe centrale et orientale et des experts.

Il couvre également les frais d'organisation de réunions, les honoraires et les frais de voyage des interprètes ou des techniciens de conférence, les frais de traduction le cas échéant, les frais du personnel de l'Agence participant à ces réunions, des personnels intérimaires et autres participant à l'exécution du programme ainsi que les frais de technologies de l'information et les autres frais associés à ces activités.

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

TITRE 9

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 9 0 — CRÉDITS PRÉVISIONNELS

Article Poste	Intitulé	Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
	CHAPITRE 9 0			
9 0 0	***Autres dépenses***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 9 0	p.m.	p.m.	0,—
	Total du titre 9	**p.m.**	**p.m.**	**0,—**
	TOTAL GÉNÉRAL	**61 934 000**	**55 287 220**	**41 182 679,89**

TITRE 9

AUTRES DÉPENSES

CHAPITRE 9 0 — CRÉDITS PRÉVISIONNELS

9 0 0 *Autres dépenses*

Crédits 2001	Crédits 2000	Exécution 1999
p.m.	p.m.	0,—

AGENCE EUROPÉENNE POUR L'ÉVALUATION DES MÉDICAMENTS

Tableau des effectifs

Catégories et grades	Emplois temporaires	
	2000	2001
A 1	—	—
A 2	1	1
A 3	4	5
A 4	29	29
A 5	23	27
A 6	25	25
A 7	23	24
A 8	—	—
Total	105	101
B 1	3	4
B 2	8	8
B 3	8	9
B 4	6	6
B 5	5	5
Total	30	32
C 1	13	14
C 2	14	14
C 3	43	44
C 4	—	—
C 5	—	—
Total	70	72
D 1	1	4
D 2	4	4
D 3	—	—
D 4	—	—
Total	5	5
Total général	**210**	**210**